

**ASSEMBLÉE NATIONALE**28 septembre 2023

---

**SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 103

présenté par  
Mme Anthoine

-----

**ARTICLE 4 AA**

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Cette information est complétée par une sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles commises par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à intégrer la sensibilisation aux cyberviolences sexistes et sexuelles dans la formation dispensée à chaque début d'année scolaire aux représentants légaux des élèves.